

**Procès-verbal de la réunion du Conseil de fondation de l'AMA  
16 novembre 2007  
Madrid, Espagne**

---

La séance est ouverte à 8h30.

**1. Bienvenue, liste de présence et observateurs**

Les membres suivants assistent à la réunion : M. Richard Pound, président de l'AMA; le professeur Arne Ljungqvist, membre du CIO et président du comité Santé, Médecine et Recherche, AMA; le Docteur Jiri Dvorak, représentant M. Joseph Blatter, membre du CIO, président de la FIFA; Mme Beckie Scott, membre du CIO et membre de la commission des athlètes du CIO; M. Alexander Popov, membre du CIO et membre de la commission des athlètes du CIO; M. Kenshiro Matsunami, ministre adjoint exécutif, Éducation, Culture, Sports, Science et Technologie, Japon; M. René Bouchard, représentant Mme Helena Guergis, secrétaire d'État (Affaires étrangères et Commerce international) (Sport), Canada; Sir Phil Craven, président du Comité international paralympique; M. Willi Kaltschmitt Lujan, membre du CIO et membre de la commission de presse du CIO; M. Rich Young, ACNO; Dr Robin Mitchell, membre du CIO, président du CNO de Fidji; M. Patrick Chamunda, membre du CIO; le professeur Eduardo Henrique de Rose, président de la commission médicale de l'ODEPA; le Dr Tamas Aján, membre du CIO; M. Francesco Ricci Bitti, président de la Fédération internationale de tennis; M. Anders Besseberg, président de l'Union internationale de biathlon; M. Klaus Pöhle, représentant le Dr Christoph Bergner, ministre adjoint de l'Intérieur, Allemagne; M. Ali Rezgui, représentant M. Hachemi Dijar, ministre de la Jeunesse et des Sports, Algérie; M. Sylvio Tang Wah Hing, ministre de la Jeunesse et Sports, Maurice; le Dr Adrian Lorde, représentant M. Anthony Wood, ministre de l'Éducation, des Affaires de la Jeunesse et des Sports, Barbade; M. Bill Rowe, représentant M. George Brandis, ministre des Arts et des Sports, Australie; M. David Howman, directeur général, AMA; M. Rune Andersen, directeur Standards et Harmonisation, AMA; M. Jean-Pierre Moser, directeur, bureau régional Europe, AMA; M. Rodney Swigelaar, directeur, bureau régional Afrique, AMA; M. Diego Torres Villegas, directeur, bureau régional Amérique latine, AMA; M. Kazuhiro Hayashi, directeur, bureau régional Asie/Océanie, AMA; Mme Elizabeth Hunter, directrice, Communication, AMA; le Dr Alain Garnier, directeur médical AMA; le Dr Olivier Rabin, directeur, Science, AMA; Mme Julie Carter, directrice, Éducation, AMA; M. Olivier Niggli, directeur juridique et CFO, AMA.

L'observateur suivant signe la feuille de présence : M. Rob Koehler.

**2. Feuille de route pour le Code**

LE PRÉSIDENT demande à tous de l'excuser de les avoir tirés du lit, ce qui ajoute à la longueur de la journée à venir. Néanmoins, il estime qu'une séance d'information n'était pas inutile avant les sessions de la Conférence qui traiteront des amendements proposés au Code. Le Conseil de fondation est l'organe législatif et celui qui devra se prononcer le lendemain à leur sujet et décider s'ils doivent ou non être adoptés. Durant la procédure, le Comité exécutif a agi en tant qu'organe déterminant la politique, servant de guide au travail de l'équipe de projet du Code. Dans la version qui a circulé avant la Conférence mondiale sur le dopage dans le sport à Madrid, les membres pourront voir la version

écrite de ce que l'équipe de projet du Code a eu pour mission de produire. La Conférence permettra aux divers partenaires de s'exprimer et de commenter ou de formuler des recommandations sur ce que le Code devrait contenir. Les membres devront écouter les interventions du point de vue de l'organe qui décidera le lendemain et comprendre qu'ils entendront la défense d'intérêts particuliers. Il n'existe pas nécessairement de consensus, et dans de nombreux cas, les partenaires répéteront des propositions présentées une, deux ou trois fois auparavant, lesquelles ont soit été incorporées de manière quelque peu différente ou rejetées pour des raisons de politique ou autres. Les membres du Conseil de fondation devront démêler cela. Ils seront aidés par MM. Young et Haas qui guideront la discussion et répondront aux questions posées. Les membres devront aussi faire spécialement attention à ce que diront ces deux experts quant à la manière dont un point particulier ou une position a été considéré ou traité. Ces réponses seront particulièrement importantes lorsque les membres examineront le document final. L'équipe de projet du Code écoutera également les propositions soumises. Certaines ont été formulées légitimement à la dernière minute, car la version finale n'est prête que depuis un mois. L'équipe écoutera et procédera donc aux ultimes ajustements pour refléter les points de vue sensés exprimés. Le Conseil de fondation se réunira le lendemain pour approuver le Code avant de revenir devant la Conférence pour déclarer qu'on dispose désormais d'un nouveau Code. Il y aura ensuite une résolution finale de la Conférence dont il espère qu'elle sera approuvée à l'unanimité. M. Young va passer en revue pour les membres ce qui sera présenté dans la journée et ce qui a été réalisé jusqu'à présent. Il serait préférable de garder bonne allure.

Il souhaiterait que les membres du Comité exécutif soient sur scène durant la procédure. MM. Young et Haas présenteront les principaux changements afin que les participants à la Conférence les comprennent bien, et ensuite il y aura des interventions. Elles ont été réparties en deux sections. La première partie sera réservée à la perspective des gouvernements et autorités publiques durant la session du matin. Ensuite, après le repas, le Mouvement sportif présentera sa propre perspective sur le Code.

M. YOUNG précise que l'équipe de projet du Code proposera une présentation générale des éléments importants du Code. S'il y a des questions, elle pourra y répondre. Il serait utile de donner au Conseil de fondation une idée des sujets qui selon lui feront l'objet de discussion et pour lesquels il sera demandé au Conseil de fondation de procéder à des amendements au Code. Un petit nombre de changements techniques mineurs sera suggéré.

L'un d'entre eux a été formulé à la réunion du Comité exécutif la veille concernant la définition des substances spécifiées. Le Comité exécutif a ajouté les hormones antagonistes et les modulateurs à la liste des éléments non considérés comme substances spécifiées. Les stéroïdes ne sont pas des substances spécifiées pour les traitements spéciaux, et c'est un autre moyen d'obtenir le même effet que celui obtenu avec les stéroïdes.

Il décrit les cinq catégories dans lesquelles les membres entendront des arguments substantiels en vue d'un changement du Code. L'une concerne la disposition qui prévoit que si un pays n'a pas ratifié la Convention de l'UNESCO au 1<sup>er</sup> janvier 2010, il ne pourra être candidat à l'organisation de championnats du monde. Le Conseil de fondation entendra un argument selon lequel il ne s'agit pas d'une bonne idée, car cela fait reposer le fardeau sur le sport plutôt que sur les gouvernements.

Deuxièmement, l'article 24.6 précise que si une organisation antidopage a accepté le Code et que la formulation dans ses propres règles est différente du Code, c'est celui-ci qui prévaut. C'est une très bonne idée d'harmonisation, mais l'argument contraire est que le sportif ne devrait être tenu responsable que des règles dont il a connaissance.

Le troisième secteur pour lequel des discussions sont attendues concerne le changement entre les versions 2 et 3 du Code. Ce changement indique que durant une suspension, un sportif ne peut participer à aucune activité ou concourir dans aucune compétition organisée par un membre ou un affilié de membre. Cela signifie qu'un sportif

ne peut s'entraîner avec son club ou son équipe. C'est positif, car c'est une dissuasion très puissante contre le dopage et maintient les dopés hors des principaux secteurs de pratique sportive, mais c'est négatif car dans certains sports, cela peut signifier la fin de la carrière.

Les membres entendront une suggestion. Pour l'instant, les amendements du Code et tous les Standards internationaux entreront en vigueur le même jour, le 1<sup>er</sup> janvier 2009. C'est important, car tous ces éléments sont liés. Par exemple, si la formulation du Code est adoptée sans la nouvelle Liste, qui précise quels stimulants sont des substances spécifiées, cela provoquera une faille importante dans le système. Les membres entendront une réponse selon laquelle les partenaires comprennent pourquoi le Code et les Standards internationaux doivent être adoptés en même temps, mais qui demande pourquoi il faudrait attendre le 1<sup>er</sup> janvier 2009, si par exemple une FI souhaite appliquer le nouveau Code dès que possible, et pourquoi l'AMA ne peut faire en sorte que ses Standards internationaux et sa Liste soient prêts plus tôt.

Le dernier point concerne les relations entre l'UNESCO, la surveillance, l'AMA et le Code. Les membres se souviendront qu'en tant qu'entité non gouvernementale, l'Agence n'a aucun pouvoir de surveillance sur les gouvernements. C'est pourquoi l'UNESCO contrôle la conformité des gouvernements avec la Convention, qui correspond au Code. Le Mouvement sportif s'est montré frustré du fait que l'AMA ne peut pas surveiller les gouvernements par le biais de l'UNESCO de la même manière qu'elle le fait pour lui. Des pressions interviendront pour tenter d'accroître la participation de l'AMA au processus de surveillance de l'UNESCO. L'AMA peut faire certaines choses, comme rester informée de qui a ratifié et transmettre les rapports de surveillance de l'UNESCO, mais il ne croit pas que l'AMA puisse en faire beaucoup plus. L'UNESCO introduira un changement pour préciser le rôle consultatif de l'AMA. Le mois dernier, des suggestions ont été formulées tous les jours, et quelques-unes étaient d'ordre technique (corrections de typos, numérotation, etc.), pour lesquelles il a demandé permission de ne pas faire de changements substantiels.

LE PRÉSIDENT souligne que c'est ainsi que les choses se dérouleront durant la journée. L'équipe de projet du Code fera de son mieux pour répondre aux questions techniques et expliquera pourquoi les décisions de politique particulières ont été prises jusqu'à présent telles qu'elles apparaissent dans le Code. Le Conseil de fondation devra comprendre d'une manière générale l'orientation que souhaite prendre l'AMA.

La manière de caractériser ce qui arrivera si un pays qui a promis d'adopter la Convention ne l'a pas fait dans les trois ans ne manque pas de provoquer des divisions. Certains ont déclaré que le sport en souffrirait. Il n'a jamais vraiment compris pourquoi. Le problème est de savoir si l'AMA (via le Code) doit être vue comme récompensant la mauvaise conduite d'un pays qui refuse de ratifier la Convention mais reste encouragé à présenter une candidature à l'organisation de championnats du monde.

Quant à la question du Code s'imposant à des règles particulières, il s'agit de savoir si l'AMA souhaite l'harmonisation ou si elle permettra aux diverses organisations d'avoir leurs propres règles et d'être confrontée ensuite à la question de savoir si elles sont conformes au Code. C'est une position beaucoup plus difficile à tenir que de simplement déclarer que le Code doit prévaloir. Il estime que les conseils de l'équipe de projet du Code seront nécessaires pour savoir si cette règle est applicable. Qu'arriverait-il si cela passait devant le TAS ?

La question de participer à toutes les autres activités à l'exception des compétitions lors d'une suspension pour une infraction de dopage est une question de politique. Un sportif suspendu pour un an durant lequel il y a 30 matches, peut-il prendre part à quoi que ce soit relatif au sport à l'exception de ces matches ? Est-ce le bon type de message à envoyer ?

Quant à la date de mise en vigueur, il a entendu que peut-être la formulation devrait être que tout devrait entrer en vigueur au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2009, afin que les fédérations et autres organisations qui considèrent ces règles comme des améliorations

et qui souhaitent leur mise en place puissent le faire dès que possible.

À propos de la surveillance par l'UNESCO et l'AMA, il estime que l'Agence doit injecter quelques éléments de réalisme. Il y a certaines choses que l'AMA n'a pas été invitée à faire et qu'elle n'a pas non plus la possibilité légale d'accomplir hormis de se tenir informée de qui a ratifié la Convention. Mais la surveillance par les gouvernements des activités gouvernementales a été réservée par les gouvernements aux gouvernements et, que l'AMA veuille ou non, en faire davantage n'entre pas en ligne de compte. Les membres entendront tout cela, et il leur faudra séparer le bon grain de l'ivraie avec l'appui et les conseils de l'équipe de projet du Code.

M. BESSEBERG déclare qu'il soutient l'utilisation de la formulation « au plus tard », car beaucoup de fédérations ont des congrès à l'été ou à l'automne 2008 et nombre des changements devront y être confirmés ou décidés. Ils pourront donc entrer en vigueur plus tôt. Normalement, les congrès se tiennent tous les deux ans et un conseil exécutif ne sera pas autorisé à prendre de telles décisions. C'est pourquoi il estime que l'AMA devrait utiliser la formulation « au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2009 ».

LE PRÉSIDENT suggère que les membres conservent leur poudre sèche à ce sujet et écoute les arguments en faveur et contre. Ceci est proposé pour permettre aux fédérations qui peuvent et souhaitent agir avant le 1<sup>er</sup> janvier 2009 de pouvoir le faire. Il aurait pensé que c'était ce que l'AMA devait encourager si cela ne crée pas de problèmes insurmontables d'harmonisation.

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST estime que le problème de la surveillance est désormais mieux compris par le Mouvement sportif et qu'il y a une division du pouvoir, en cela que l'UNESCO surveille ce que les gouvernements font par le biais de sa Convention et l'AMA surveille les agissements du Mouvement sportif. Il est possible que cela ne pose pas de problème, tout compte fait.

LE PRÉSIDENT précise que la réunion du lendemain aura un programme très serré. C'est pourquoi il souhaiterait que tous les membres du Conseil de fondation soient présents et prêts à 9h59, car ils devront faire leur travail avant de regagner la Conférence très rapidement. Les membres du Comité exécutif devront être assis à leur siège dans la salle de Conférence à 9h25, afin d'être prêts.

M. ANDERSEN rappelle que le Comité exécutif se réunira immédiatement après les sessions de la Conférence de ce jour pour étudier les interventions de la journée afin de pouvoir soumettre ses recommandations au Conseil de fondation le lendemain.

LE PRÉSIDENT conseille aux membres de boire deux tasses de café afin d'être stimulés pour la journée qui s'annonce!

Il remercie tout le monde et clôt la réunion.

La séance est levée à 9h00.

**POUR APPROBATION**

**RICHARD W. POUND, CR**  
PRÉSIDENT DE L'AMA